

# Apprentissage : l'inaction coupable

Autor(en): **Schwaab, Jean-Christophe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **40 (2003)**

Heft 1579

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1021580>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# L'inaction coupable

**Le nombre de places reste insuffisant. L'offre ne correspond pas à la demande. Beaucoup d'apprentis plongent dans la précarité. Cependant l'Etat se rebiffe. Il prône la flexibilité. Alors que le désengagement des entreprises réclame son intervention.**

Selon les chiffres 2002, il manque plus de huit mille places d'apprentissage dans tout le pays. Avant la votation de mai dernier, de nombreux députés radicaux cosignent un postulat socialiste demandant au Conseil fédéral des mesures urgentes. En Suisse alémanique, où le problème est légèrement plus aigu qu'en Suisse romande, le quotidien *Blick* fait monter la pression et propose sa «bourse des places d'apprentissage». Acculé, Joseph Deiss promet de «s'engager pour que chaque jeune ait une solution à l'automne». Parallèlement, il met en place la «task force places d'apprentissage 2003» composée des représentants de la Confédération, des cantons et des partenaires sociaux afin de faire des propositions pour lutter contre cette crise. Ces promesses rassurent les électeurs: l'initiative pour des places d'apprentissage est rejetée.

## Des places toujours insuffisantes

Six mois plus tard, les statistiques montrent que le problème est toujours sérieux. Plutôt optimiste, le «baromètre des places d'apprentissage» (OFFT, 21 octobre 2003) annonce une légère détente, mais le nombre de places vacantes est toujours insuffisant. L'offre doit être supérieure à la demande de

12,5% (Jans Armin, *Finanzierung der beruflichen Grundausbildung*, Berne, 2003) pour offrir un véritable choix or il n'y a actuellement que 10% de places vacantes. De plus ces places disponibles sont limitées à certains secteurs d'activité, ce qui démontre l'inadéquation entre offre et demande. Plus

inquiétant, le nombre de jeunes qui se trouvent dans une solution dite «transitoire» (dixième année, stage, etc...) augmente encore par rapport à 2002 et ils sont de plus en plus nombreux à chercher un apprentissage. La crise est toujours là.

## La flexibilité avant tout

Etonnamment, face à cette situation critique, la «task force» est parvenue à la conclusion qu'une action supplémentaire de l'Etat n'est pas nécessaire: les (maigres) mesures prévues par la nouvelle Loi sur la Formation Professionnelle (nLFPr) en cas de «déséquilibre sur le marché des places d'apprentissage» (Art. 13 nLFPr) n'ont pas besoin d'être appliquées. De plus, l'Office fédéral pour la formation et la technologie (OFFT) prétend que les jeunes ne sont pas assez flexibles et seraient donc responsables de leur propre situation. Chercher une place d'apprentissage loin de chez soi ne devrait pas poser de problème. La flexibilité est également l'unique réponse apportée par

les services de Joseph Deiss à l'inquiétante croissance du chômage des jeunes.

La flexibilité exigée n'est pas possible pour toutes les familles: les jeunes ne sont donc pas égaux face au marché de places d'apprentissage.

## L'influence de l'origine sociale

Les inégalités sont d'abord familiales: soutenu par ses proches, un jeune aura beaucoup moins de peine à trouver une place d'apprentissage conforme à ses désirs ou a en accepter une dans un métier qui de prime abord l'intéressait moins. Les jeunes issus de milieux modestes ou de familles monoparentales sont souvent désavantagés, alors qu'une bonne formation leur permettrait justement d'améliorer leur condition. Un mauvais niveau de formation est une source importante d'inégalités sociales et se transmet presque toujours aux enfants. Les exigences des patrons sont une autre source d'inégalités. Jugeant insuffisant le niveau scolaire des élèves à la sortie de l'école obligatoire, de nombreuses entreprises n'engagent plus de jeunes issus des filières dites élémentaires (classes à options ou préprofessionnelles). Des places d'apprentissage, auparavant accessibles à chacun, sont désormais réservées aux élèves issus des filières dites étendues (divisions supérieures, voies menant à une école de maturité).

Sans entrer dans la discussion

du niveau scolaire des jeunes quittant l'école obligatoire, on constate qu'il n'y a pas de véritable volonté de leur donner les moyens d'améliorer leurs connaissances pour faciliter leur entrée en apprentissage; les partis bourgeois se sont notamment opposés à l'obligation pour les cantons d'offrir la dixième année gratuitement. Enfin, d'autres inégalités (entre Suisses et étrangers, entre régions, entre secteurs économiques ou entre ville et campagne) persistent et rendent une action indispensable.

## Les entreprises absentes

Le Conseil fédéral ne propose pas de nouvelles solutions et néglige le désengagement des entreprises qui sont pourtant la clef de notre système de formation professionnelle. Ce système, dit «dual», repose sur un partenariat étroit entre Etat (qui fixe les règles et organise certains cours) et entreprises (qui assurent la formation pratique des apprentis). Aucun mesure (même celles prévues par la nLFPr, comme un fonds financé par les entreprises non formatrices au profit de celles qui forment) n'est envisagée pour encourager les entreprises à engager plus d'apprentis, si ce n'est leur bonne volonté. Cette absence de volonté d'intervention du Conseil fédéral est gage de problèmes sociaux à moyen ou long terme. Cette politique à courte vue est incompréhensible.

Jean-Christophe Schwaab